

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 56/2023

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	26
Nombre de conseillers absents excusés	:	07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	06
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, M. BIEBER, Mme HANSE, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, Mme LARCHER, M. NOWICKI, M. SURGA, M. ROSE, Mme MOGUEN.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. LISSMANN), M. MADELLA (Procuration à Mme CASCIOLA), Mme HAZEMANN (procuration à Mme VUILLEMIN), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), Mme LOUIS (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS.

**ETAIENT ABSENTS – non excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

**Date d'envoi de la convocation :** 21 juin 2023

**2.9 - FINANCES LOCALES**

**Contrat AMBITION MOSELLE avec le Département de la Moselle**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le contrat AMBITION MOSELLE correspond au dispositif de soutien financier à l'investissement aux collectivités territoriales proposé par le Département de la Moselle sur la période 2020-2025.

Considérant que 3 projets maximum doivent être identifiés et peuvent faire l'objet d'un soutien financier, la commune a souhaité solliciter le financement du Département pour la réalisation des projets suivants :

- Construction d'un périscolaire avec restauration scolaire sur le site Freinet
- Création d'un terrain synthétique
- Fus@e

Une convention opérationnelle sera ensuite établie pour chaque dossier d'investissement proposé, qui précisera notamment le montant de l'aide ainsi que les modalités de son versement.

Pris avis de la commission finances du 19 juin 2023,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modalités du contrat AMBITION MOSELLE pour la période 2020-2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat AMBITION MOSELLE, approuvé par la commission permanente du 9 mai 2023 ainsi que les conventions opérationnelles qui en découleront.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 03 juillet 2023  
Pour extrait conforme, Marly, le 03 juillet 2023

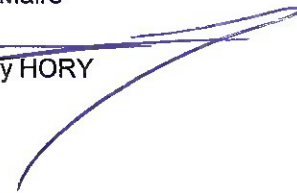
La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON  
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY



Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
057-215704479-20230627-56-2023-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023